



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety Waknine**  
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0422/03/2022-010PU (corr. DPC : A. Thiebault )  
Réf. NOVA : 04/PFU/1828021 (corr. DU : O. Rousseau et J. Doignies)  
Réf. CRMS : AA/AH/BXL22274\_697\_PUN\_Sainte-Catherine\_44-45a  
Annexe : /

Bruxelles, le 04/10/2022

**Objet :** BRUXELLES. Place Sainte-Catherine, 44-45a. Demande de permis unique portant sur l'extension du Centre d'art contemporain de la Ville de Bruxelles en annexant le commerce situé au n°45a pour en faire la nouvelle entrée principale

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice Générale,  
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/09/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022, concernant l'objet sous rubrique.

**CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE**

*L'arrêté du 12/03/1998 classe comme monument les façades et toitures de l'ancienne centrale électrique sise 45a place Sainte-Catherine et 38, rue Melsens. Un second arrêté du 12/03/1998 classe comme monument les façade et toiture de l'aile administrative de l'ancienne centrale, située 9 à 19, rue Sainte-Catherine.*



*Centrale électrique vers 1900 (AVB FI) et façade avant 2021, documents joints à la demande*

Cette demande cadre dans la volonté du département Culture de la Ville de Bruxelles de donner plus de visibilité au Centre d'art contemporain qui occupe depuis 2006 une grande partie de l'ancienne centrale électrique de la ville. Le projet porte sur l'extension de la fonction culturelle vers la place Sainte-Catherine en annexant l'espace commercial situé au n°45a. Il sera utilisé comme entrée principale en remplacement de l'accès depuis la rue Melsens, qui présente un caractère assez confidentiel.

Construit en 1893, l'immeuble donnant sur la place Sainte-Catherine fut la première usine d'électricité de la Ville de Bruxelles. Le complexe fut dès 1901 étendu vers la rue Sainte-Catherine, 9 à 19, par la construction de locaux administratifs occupant les étages du nouvel immeuble, les rez-de-chaussée étant destinés au commerce.

En 1905-07, l'usine fut remplacée par une nouvelle centrale située à Laeken et l'entité de la place Sainte-Catherine fut partiellement démolie et reconvertie en station de transformation. En 1959, elle fut affectée en station service moyennant des interventions lourdes au rez-de-chaussée (trumeau central remplacé par deux piliers porteurs, toujours en place). À partir des années 1980, le rez-de-chaussée fut fermé et utilisé comme magasin de vêtements et ensuite comme salon de coiffure. La Ville occupe l'espace depuis 2021.

Le projet prévoit les interventions suivantes :

- élargir la porte d'entrée et renouveler la partie gauche de la devanture : adapter les châssis sous impostes au moyen de profils métalliques à l'identique ;
- remettre en peinture l'ensemble de la devanture dans les tons identiques aux existants (travaux déjà réalisés) ;
- appliquer une nouvelle enseigne, peinte au pochoir sur la façade existante en blanc (N.B. au sujet de l'enseigne – qui existe déjà dans les faits – une contradiction existe entre les photomontages / situation de fait et les plans du projet) ;
- à l'intérieur, réaménager l'espace d'accueil et réaliser un percement avec escalier vers les salles d'exposition situées en intérieur d'îlot.



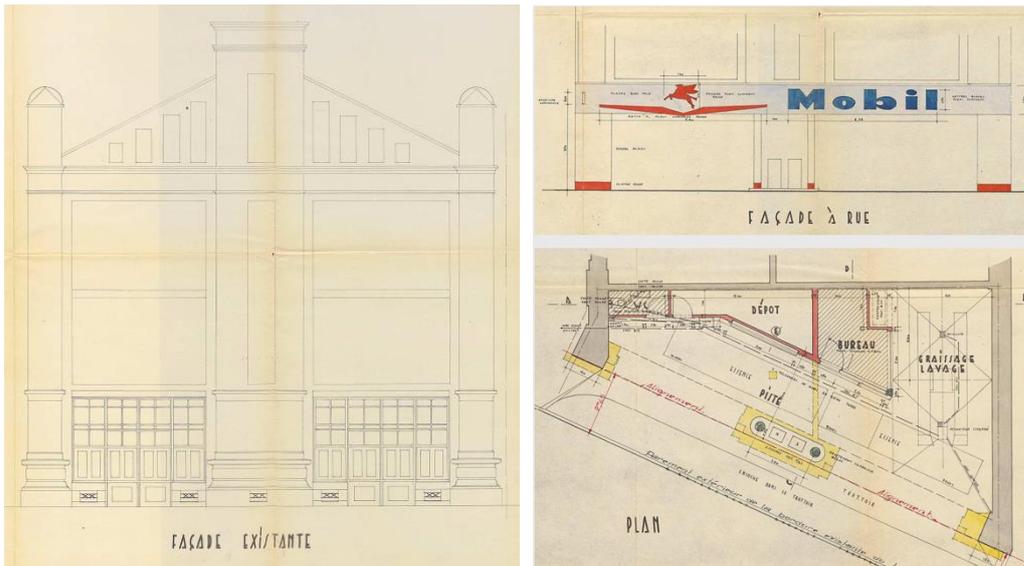
*Plan, photomontage et état de fait de la devanture projetée (documents joints à la demande)*

## **AVIS**

***La CRMS rend sur la demande un avis favorable.*** Elle approuve la réaffectation de l'espace visé en équipement collectif, ce qui permet d'assurer une plus grande visibilité à la fonction culturelle sans porter atteinte à l'intérêt patrimonial du bien classé. Le percement projeté à l'intérieur assure une liaison adéquate entre le nouvel accueil et le reste du centre culturel et est effectué dans un mur qui ne semble pas d'origine.

Par ailleurs, la CRMS encourage la Ville de Bruxelles à poursuivre ses réflexions sur la cohérence d'ensemble de l'ancienne centrale électrique et formule les recommandations suivantes en vue d'une requalification plus globale du monument classé :

- remplacer, à terme, les menuiseries peu qualitatives aux étages de la façade classée donnant sur la place en se référant à celles d'origine, renseignées par les documents d'archives ;
- recréer, au rez-de-chaussée, le trumeau central monumental en briques et pierre bleue démoli en 1959, afin de restituer une meilleure cohérence architecturale à la façade classée et marquer davantage le nouvel accès à l'espace culturel.



Plans d'archives des transformations effectuées en 1959 (AVB TP), étude historique jointe à la demande

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [athiebault@urban.brussels](mailto:athiebault@urban.brussels) ; [orouseau@urban.brussels](mailto:orouseau@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ;  
[restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ;